

Relations Internationales - Attribution de bourses pour des projets internationaux

M. LE MAIRE, Rapporteur : Pour la 7^{ème} année consécutive, la Ville de Besançon a décidé d'attribuer des bourses pour des projets internationaux afin d'aider financièrement des associations ou établissements scolaires ayant des projets originaux en liaison avec l'étranger.

Une dotation de 40 000 F était donc à répartir entre différents projets dans les domaines linguistique, professionnel, culturel et sportif, humanitaire et social.

Le jury, composé de 7 membres de la Commission Relations Internationales élargie, s'est réuni le 9 avril dernier et a proposé de soutenir cette année :

* L'association OUED (Organisation Universitaire des Etudiants pour le Développement) pour son projet d'aide sanitaire, éducative et culturelle en faveur des populations de Chindini et de Foubouni aux Comores en juillet et août 1998.

Bourse proposée : 10 000 F.

* Le lycée privé Saint-Jean pour son action de collecte de fournitures scolaires en faveur des lycées de Khenchela en Algérie, première étape d'un partenariat entre ces établissements scolaires.

Bourse proposée : 10 000 F.

* L'association Aide et Amitié Franc-Comtoises au Liban pour son projet d'animation et de participation à un centre de loisirs pour des jeunes et des enfants d'un quartier de Beyrouth du 2 au 23 août 1998.

Bourse proposée : 5 000 F.

* Le lycée Louis Pergaud pour le projet d'un groupe d'élèves qui prépare une pièce de théâtre de Carlos Fuentes en espagnol afin de la jouer dans un lycée d'Aspe en Espagne du 1^{er} au 6 mai 1998.

Bourse proposée : 5 000 F.

* Le lycée Pasteur pour son projet de partenariat éducatif, avec des établissements d'enseignement et de formation de maîtres de Cork en Irlande, destiné aux étudiants de classes préparatoires littéraires.

Bourse proposée : 5 000 F.

* Le lycée Claude Nicolas Ledoux pour son action de multi-partenariat avec des établissements scolaires de Belgique, Italie, Grande Bretagne, Espagne et Allemagne visant à proposer des thèmes communs d'études aux lycéens de ces différents établissements.

Bourse proposée : 5 000 F.

Au cas où l'un des projets retenus par le jury ne pourrait aboutir d'ici la fin de l'année, l'association lauréate s'engage à rembourser à la Ville la somme acquise.

Le Conseil Municipal est appelé à en décider et, en cas d'accord, la dépense, soit 40 000 F, sera imputée sur les crédits du service Relations Extérieures, chapitre 92.06.6714.94036 CS 400.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Relations Internationales et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. DUVERGET ne participant pas au vote), adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 3 juin 1998.